

Référence : *DP DECEMBRE 2014*
Date : *18 DECEMBRE 2014*

COMPTE RENDU de REUNION
Jeudi 18 DECEMBRE 2014

DELEGUES du PERSONNEL

ORDRE DU JOUR :

C.G.T. : **56** questions 29,16 %

192 questions

Joyeuses Fêtes à tous



QUESTIONS D'ORDRE GENERAL
“ CGT ”

Question CGT n°01 :

Nous vous demandons les modalités d'application de l'article L.3141-9 du code du travail qui précise entre autre que les femmes salariées de plus de vingt et un ans (au 30 avril) bénéficient également de deux jours de congé supplémentaires par enfant à charge, sans que le cumul du nombre des jours de congé supplémentaire et de congé annuel ne puisse excéder la durée maximale du congé annuel prévu à l'article L.3141-3.

Récemment et malgré plusieurs relances, il semble que la direction ne soit pas pressée d'y répondre.

Réponse : Le DRH a été saisi de la question. Les situations individuelles qui posent problème seront traitées au cas par cas.

Question CGT n°09 :

Dans la nouvelle configuration du site adapie, l'agenda est mal dimensionné et cela peut induire en erreur des salariés, merci de faire le nécessaire pour y remédier.

Réponse : Cet effet visuel de décalage d'agenda peut être constaté dans certaines configurations quand le zoom de l'écran n'est pas adapté. Le décalage est constaté avec certains explorateurs d'internet et pas avec d'autres pour lesquels tout apparaît normalement à l'écran.

À ce jour nous subissons cet effet indésirable et n'avons pas de solution technique pour supprimer définitivement le problème.

Pour contourner ce problème vous êtes invités à ouvrir ADAPIE web en utilisant un autre explorateur comme « Chrome, Firefox... », Ceux-ci sont téléchargeables gratuitement sur internet.

Question UGICT-CGT n°11 :

Salle de réunion DCI nord

a) Cette salle est-elle composée d'issues de secours ?

b) Pourriez-vous faire en sorte de respecter celles-ci quand à la disposition des chaises, tables, ?

Réponse :

a) Oui

b) Oui

Question UGICT-CGT n°12 :

Régularisations entraînant une baisse sur les fiches de paie

a) Quand une régularisation doit avoir lieu, à partir de quel montant le salarié concerné doit-il être prévenu ?

b) De quelles manières ?

c) Dans quels délais ?

d) S'il devait avoir plusieurs types de régularisation, pourriez-vous apporter spécifiquement les réponses concernées par celles-ci ?

e) Quel est le montant maximum pouvant venir en déduction, quelles sont les variantes et de quoi dépendent-elles ?

f) Quel est le montant minimum devant resté au salarié, quelles sont les variantes et de quoi dépendent-elles ?

Réponse : Il n'existe pas de règle précise concernant les trop perçus. En pratique, l'erreur n'est pas créatrice de droits (peu importe son origine).

- a) Il n'existe pas de règle précise.
- b) Il n'existe pas de règle précise.
- c) Il n'existe pas de règle précise.
- d) Il n'existe pas de règle précise.
- e) Le montant devant rester au salarié est l'équivalent du RSA.

Dans la très large majorité des situations rencontrées (PVA notamment), des appels, courriers emails sont effectués par le service paie et des aménagements peuvent être envisagés « dans la mesure du raisonnable ».

Question UGICT-CGT n°13 :

Participants aux réunions DP ?

- a) **Les participants pour la direction sont-ils punis ?**
- b) **Reçoivent-ils les questions avant d'annoncer leur présence ou absence ?**
- c) **Est-il préférable que ceux-ci soient présents quand des questions concernant leur direction sont posées?**
- d) **Pour certains responsables, un seuil maximum de questions empêche-t-il leur présence ?**

Réponse : Nous ne répondrons pas à votre question qui n'a pour but que de polémiquer.

Question UGICT-CGT n°14 :

Délais pour envoyer les questions DP

- a) **Le délai maximum pour envoyer les questions est-il de 48h00 avant la tenue de la réunion ?**
- b) **Quand une réunion a lieu un jeudi à 14h00 pouvez-vous refuser les questions vous parvenant le mardi précédent à 13h59 ?**
- c) **Pourquoi ?**
- d) **Quand une réunion a lieu un jeudi à 14h00 à partir de quel délai (jour et heure) pouvez-vous vous autoriser à refuser les questions envoyés en invoquant un non-respect de délai ?**
- e) **Comment effectuez-vous votre calcul et votre compréhension concernant le délai des 48h00 ?**

Réponse :

- a) Non il n'est pas de 48h avant la tenue de la réunion. Il est de deux jours ouvrables avant la date de la réunion.
- b) Oui.
- c) Au titre de l'article L2315-12 du code du travail et conformément au courrier de dénonciation envoyé aux Organisations Syndicales le 15/07/2013.
- d) Mardi 24h01.
- e) Conformément au code du travail, article L2315-12.

Question UGICT-CGT n°20 :

Les frais liés au déplacement sur le lieu d'un stage en externe, sont-ils pris en charge ou indemnisés par kéolis Lyon ?

Réponse : Les frais de déplacement liés à une action de formation qui se déroulerait à l'extérieur de l'agglomération lyonnaise sont pris en charge sur justificatifs selon les modalités en vigueur dans l'entreprise. Soit, 0,54 € du kilomètre.

Question UGICT-CGT n° 22 :

Comment se fait-il que les agents de la session Keolis académie 2011 ne soient pas en catégorie op3 coef210, sachant que le passage devait s'effectuer lors de l'obtention de leurs diplômes ?

Réponse : Il n'est pas prévu de passage automatique au coefficient 210 à l'issue du Titre Professionnel. Ce passage se fera en fonction de leur niveau de maîtrise technique.

Question UGICT-CGT n° 23 :

Mutuelle

Un changement de gestionnaire des frais de santé des salariés KL est prévu pour le 1er Janvier 2015.

- a) Une communication va-t-elle être réalisée ?**
- b) Quand celle-ci aura lieu ?**
- c) Quel sera son contenu ?**
- d) Quelles seront les conséquences de ce changement ?**
- e) Comment seront réalisées les conditions d'accueil physiques et téléphoniques pour les adhérents ?**

Réponse : Oui, ci-joint le projet de note d'information. Il y a eu des affiches et un message sur Keolyon.

- a) L'information est sur Keonoo – information faite sur Keonoo, sera jointe au compte-rendu.
- b) Cf. à la pièce jointe.
- c) Cf. à la pièce jointe.
- d) Aucun changement, les garanties restent les mêmes (voir pièce jointe).
- e) Un point d'accueil est à la disposition des salariés et retraités au 65 bd Vivier Merle.



0,15 € TTC / MN

temps d'attente moyen : 30 secondes

carceptprev@plansante.com
www.plansante.fr

Question UGICT-CGT n° 24 :

A la question « Avez-vous reçu l'étude de la police concernant la recrudescence des actes de violences sur les femmes dans les TUV ? »

- a) Quelle avait été votre réponse ?**
- b) Quelle est votre réponse aujourd'hui ?**

Réponse : Il est prévu dans la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance pour les transports en commun une marche exploratoire de femmes sur le réseau.

Question UGICT-CGT n° 26 - DPTQHSE :

- a) Où vont se trouver les nouveaux locaux ?**
- b) Quels services y travaillent actuellement ?**
- c) Où ces services vont-ils être déménagés ?**
- d) Pouvez- vous nous présenter le nouvel organigramme du DPTQHSE ?**
- e) La nouvelle organisation est-elle à moyen humain constant ?**
- f) Le départ au 1er janvier 2015 sera-t-il remplacé ?**
- g) Dans quel délai ?**

h) De quelle manière et dans quel délai avant la mise en place effective, pensez-vous informer les salariés concernés ?

Réponse :

- a) A la Poudrette.
- b) Les méthodes UMML.
- c) Au Thioley
- d) Joint au compte-rendu.
- e) Oui
- f) Personne ne part au 1/1/2015
- g) cf réponse f)
- h) Tous les salariés concernés par le projet d'organisation HSE ont été associés, individuellement et collectivement, depuis juin 2014. Concernant le projet de déménagement du pôle Qualité, du pôle Environnement et de SPRP, suite à la reprise des locaux du rez de chaussée du B12 par le Sytral, le projet de relocalisation a été communiqué aux salariés. Il est en attente de validation par le Sytral.



QUESTIONS DIRECTION BUS

Question CGT n°02 :

Les alternants à la DCI se plaignent régulièrement de problèmes d'attachement. Ceci n'est pas nouveau mais le dysfonctionnement perdure. De plus quand un alternant souhaite poser des journées quand il sera à la conduite sur le cycle suivant il ne peut pas le faire. Il n'y a pas d'accès sur la borne sur son UT d'origine. Pouvez-vous remédier au problème?

Réponse : Des évolutions informatiques devraient avoir lieu au 1^{er} trimestre 2015.

Question CGT n°03 :

Des conducteurs de bus sont réquisitionnés en dernière minute pour palier aux pannes ou dysfonctionnement des tramways. Pour un grand nombre, ils ne connaissent pas l'itinéraire du PRT, à quand une formation aux différents PRT? et pour quelles lignes de bus?

Réponse : Les lignes de bus qui participent à un PRT sont identifiées. Une formation et la distribution d'un plan aura lieu lors de l'affectation sur la ligne. Cela a pris un peu de retard.

Tout augmente sauf les salaires !

ça suffit !

Augmentez les

Salaires!



Question CGT n°04 :

Au bout de combien de temps un CR en MA perd il son affectation ?

Réponse : Au bout de 6 mois, le conducteur passe sur le roulement des longs malades. Il retrouve son affectation d'origine s'il y a de la place à son retour.

Question CGT n°05 :

Au bout de combien de temps un CR en AT perd il son affectation ?

Réponse : Au bout de 6 mois, le conducteur passe sur le roulement des longs malades. A son retour il retrouve son affectation d'origine.

Question CGT n°06 :

Nous vous demandons de faire le nécessaire au près des autorités compétentes afin de transformer la priorité à droite en cédez le passage du carrefour de la rue du canada et de la rue J.B. Clément. En effet ce carrefour est extrêmement dangereux.

Réponse : Merci de vous rapprocher de l'Unité concernée.

Question CGT n°08 :

Pour quelle raison est il parfois impossible de poser une journée 60 jours avant, alors que l'on est 1er à poser (Faute de place(s) disponible(s), votre demande de journée du --/--/---- n'est pas autorisée) ?

Réponse : Certaines journées sont tellement sensibles (noël, jour de l'an...) que les demandes dépassent les possibilités. Quand vous avez ce message, merci de vous rapprocher de votre ordonnancement.

Question CGT n°01 – UTO :

A la question N°3 F°38 de la réunion du 27 Novembre 2014: Vous répondez entre 1 h et 3 h pour le doublage de lignes. Nous invitons la direction et la personne ayant répondu à la question de se mettre derrière un volant. Il est vrai que cela dépendait de la capacité d'assimilation de la personne d'après votre réponse. N'étant que de simple "Pousse pédales" coefficient 210, nous vous invitons à revoir votre réponse.

Réponse : De 1h à 1 journée.

Question CGT n°02 – UTO :

Dans la salle de repos conducteur à la gare d'Oullins, il y a toujours de l'eau au sol ! Y a-t-il eu des inondations sur Oullins ou la Cgt ne vous avait pas déjà alerté sur ce sujet? De même que dans les sanitaires il manque très souvent de quoi s'essuyer les mains. Il manque aussi des poubelles dans ceux-ci, chose que vous vous étiez engagé à faire il y a 2 mois. Si vous pouviez faire le nécessaire sans toutefois mettre en péril les finances de l'entreprise, nous vous remercions par avance!

Réponse : Le plombier est venu résoudre la fuite, le 16 décembre dernier. Il doit aussi remplacer l'abattant WC homme qui a disparu. Le dévidoir WC homme a été remplacé car il avait aussi disparu. Une nouvelle poubelle sera installée en remplacement de celle qui a disparue.

Question CGT n°01 – UTA :

Un agent de maîtrise sur UTA communique par le biais de SMS avec un conducteur alors que ce dernier n'a jamais donné son accord pour utiliser son numéro personnel. Cette pratique est-elle légale ?

Réponse : Cette forme de communication est employée en accord ou par défaut avec les agents d'UTA. Si le conducteur ne souhaite pas communiquer par ce biais, il doit en informer son chef de groupe.

Question CGT n°02 – UTA :

Y a-t-il un point dans le règlement intérieur qui fait référence à de telle pratique ?

Réponse : Non.

Question CGT n°03 – UTA :

La question avait été posée le mois dernier (question CGT n°1-UTA) et on nous avait répondu que seuls ceux qui ont donné leur accord pouvaient communiquer de cette manière, or il n'en n'est rien.

Est-ce que vous accompagneriez ce salarié ou tout autre pour une action judiciaire pour motif de harcèlement ?

Réponse : Cette forme de communication n'a pas vocation à harceler qui que ce soit. Comme dit précédemment, si le conducteur ne souhaite pas être contacté par ce biais, il en informe son chef de groupe.

Question CGT n°01 – UTPE :

Lors des dernières festivités du 8 décembre, des journées ont été mises en place avec une très large amplitude. Cela a été fait assez souvent sans la consultation des conducteurs concernés. Est-ce une manière normale de faire fonctionner l'entreprise ?

Réponse : Il n'y a pas eu de journées mises en place sans l'accord des conducteurs. La seule "surprise" qu'il y aurait pu avoir, c'est pour la journée du samedi 6, lorsqu'il a été demandé de jouer les prolongations pour le métro. Mais là encore, nous avons vu les conducteurs pour chercher des volontaires. Il n'y a pas eu d'obligation.

Les horaires ont été changés sur les 4 journées, il appartenait au conducteur de regarder les affichages.

Question CGT n°02 – UTPE :

Le contenu du dossier de l'agent qui a été perdu, égaré ou volé, a-t-il été retrouvé ? Comment expliquez-vous que cela puisse arriver ? De plus le dossier en UT complète le dossier conservé au B12 !

Réponse : Non ce dossier n'a pas été retrouvé et on ne s'explique pas comment cela a pu se produire, les dossiers étant conservés dans une armoire fermée à clefs. Ce dossier "unité" ne complète pas le dossier qui se trouve à la DRH, qui lui contient les pièces essentielles du contrat de travail.

Question CGT n°03 – UTPE :

Comment se fait-il que l'encadrement et les agents de maîtrise d'Utpe s'enferment au premier étage pendant la pause de midi ? De ce fait, un conducteur est dans l'impossibilité de rencontrer un agent de maîtrise entre 12h et 14h !

Réponse : Les agents de maîtrise et l'encadrement ne s'enferment pas, mais le secrétariat est fermé à midi. Si besoin, il est possible de joindre l'intervention, soit directement soit par l'intermédiaire des PC, Bus ou Sécurité aux numéros ci-dessous :

Tel intervention Perrache 06 71 57 12 23

Pc bus 04 69 66 80 05

PCS 04 69 66 87 20

QUESTIONS DIRECTION DE LA MAINTENANCE PATRIMONIALE

Question CGT n°07 :

Les bus de la série 1300 ont des problèmes récurrents d'éclairage du compteur vitesse, merci de faire le nécessaire pour que les signalements fait de cette avarie soit réparées immédiatement.

Réponse : La Consigne a été passée en Atelier pour traiter le plus en directe les éclairages défectueux.

Question UGICT-CGT n° 21 :

Reprise de la question UGICT/CGT n°14 - UMS :

La soie, trouvez-vous normal que durant l'absence du chef de dépôts et du contremaître, le magasinier ainsi que les responsables d'équipes et animateurs ne peuvent fournir des piles pour les lampes de poches et frontales?

Réponse : Non, la consigne sera passée aux Chefs d'équipe.

À ce jour la consigne n'est toujours pas passée.

Réponse : la consigne est bien passée. Sur le placard de stockage des piles, il est apposé une affiche «la clé de ce placard est disponible auprès des agents de maitrises ».



QUESTIONS DIRECTION MODES LOURDS

Question CGT n°01 – UTT/UTTL :

Les vélos pliables sont-ils autorisés dans les trams ?

Réponse : Oui dans la mesure où ils sont pliés.

Question CGT n°02 – UTT/UTTL :

Suite à la recrudescence des cyclistes sur les voies du tram, nous demandons d'installer des panneaux « interdiction aux vélos » à toutes les intersections.

Réponse : Cette demande a été prise en compte par le Grand Lyon et l'Ets « Vélo'V ».

Question CGT n°03 – UTT/UTTL :

Nous demandons également un affichage sur les portes afin que les personnes avec des poussettes empruntent les doubles portes au lieu des portes de service.

Réponse : Un autocollant est déjà en place à l'intérieur de chaque rame en face des portes d'accès.

Question CGT n°04 – UTT/UTTL :

Peut-on poser des HEC en début ou fin de service ?

Réponse : Oui, c'est possible si l'Unité est en mesure d'assurer le morceau de service demandé.

Question CGT n°05 – UTT/UTTL :

La fontaine d'eau en salle de repos Part-Dieu est toujours HS. Quand sera-t-elle réparée ?

Réponse : Nous allons renouveler notre demande de remise en état à la société concernée (demande déjà faite il y a un mois).

Question CGT n°06 – UTT/UTTL :

Quel est le temps alloué de : UTT à Part-Dieu pour la prise de service sur T1 ?

Réponse : 42 Minutes en semaine et 52 Minutes le dimanche uniquement si le lieu de prise et de fin de service sont différents.

Question CGT n°07 – UTT/UTTL :

Quel est le temps alloué de : Part-Dieu à UTT après une fin de service T1 ?

Réponse : 42 Minutes uniquement si le lieu de prise et de fin de service sont différents.

Question CGT n°08 – UTT/UTTL :

Quel est le temps alloué de : UTT à Grange Blanche pour la prise de service sur T5 ?

Réponse : 22 Minutes uniquement si le lieu de prise et de fin de service sont différents.

Question CGT n°09 – UTT/UTTL :

Quel est le temps alloué de : Grange Blanche à UTT après une fin de service sur T5 ?

Réponse : 22 Minutes uniquement si le lieu de prise et de fin de service sont différents.

Question CGT n°10 – UTT/UTTL :

Quel est le temps alloué de : UTT à Feyssine pour une prise de service sur T1 ?

Réponse : 68 Minutes uniquement si le lieu de prise et de fin de service sont différents.

Question CGT n°11 – UTT/UTTL :

Quel est le temps alloué de : Feyssine à UTT après une fin de service T1 ?

Réponse : 68 Minutes uniquement si le lieu de prise et de fin de service sont différents.

Question CGT n°12 – UTT/UTTL :

Quel est le temps alloué de : UTTL à Part-Dieu pour une prise de service sur T4 ?

Réponse : 45 Minutes uniquement si le lieu de prise et de fin de service sont différents (Ce temps intègre le cheminement jusqu'à Archives départementales).

Question CGT n°13 – UTT/UTTL :

Quel est le temps alloué de : Part-Dieu à UTTL après une fin de service T4 ?

Réponse : 45 Minutes uniquement si le lieu de prise et de fin de service sont différents (Ce temps intègre le cheminement jusqu'à Archives départementales).

Question UGICT-CGT n°01 :

UTM consignes d'exploitation métro

Certaines consignes d'exploitation font références à des agents METRO ainsi que des agents de la société exploitante ?

- a) Qu'est-ce qu'un « agent METRO » ?
- b) Quelles sont les conditions correspondantes à cette référence ?
- c) Qu'est-ce qu'un « agent de la société exploitante » ?
- d) Quelles sont les conditions correspondantes à cette référence ?

Réponse :

- a) Un agent habilité métro.
- b) Détenir une habilitation métro.
- c) Un agent Keolis.
- d) Etre employé par Keolis.

Question UGICT-CGT n°02 :

Journée du samedi 29/11/2014 postes Agents de ligne

- a) Quelle a été la priorité donnée entre assurer le poste de nuit et celui d'après-midi sur CHARPENNES ?**
- b) Pourquoi ?**
- c) La manifestation prévue a-t-elle été prise en compte lors de ce choix ?**
- d) Y-a-t-il eu un SNA cette journée ?**
- e) Quel a été le poste concerné ?**
- f) Pourquoi ?**
- g) Une nouvelle mission consistant à accompagner le groupe des manifestants a-t-elle vu le jour cette journée ?**
- h) En quoi consiste-t-elle ?**
- i) A qui appartient ce rôle ?**
- j) Quelles sont les formations dispensées actuellement à ce sujet ?**
- k) Pourquoi est-il impossible de déplacer deux agents APR présents sur une zone sécurisée (accès SNCF) vers une zone présentant un danger alors que cela ne pose aucun problème pour qu'un agent de ligne quitte son poste pour assurer le travail de la DIRECTION SECURITE et de plus en surface ?**
- l) Y-a-t-il toujours un responsable au sein de la direction sécurité ?**
- m) Qui assument ces directives ?**
- n) Pourquoi la sécurité n'est-elle plus la priorité de cette direction?**

Réponse :

- a) La priorité a été de couvrir le poste de nuit.
- b) Nous avons privilégié le poste de nuit pour une meilleure gestion de la fermeture des stations.
- c) Non, nous ne connaissions l'ampleur qu'allait prendre cette manifestation.
- d) Oui.
- e) Après-midi FOCH.
- f) Aucun agent n'a répondu à l'appel à RT, par contre le RDS était présent.
- g) Non.
- h) Cf. réponse ci-dessus.
- i) Cf. réponse ci-dessus.
- j) Cf. réponse ci-dessus.
- k) Il est possible de déplacer un agent APS (Agent de Prévention et de Sécurité) en cas d'urgence, après accord du PC Sécurité.
- l) Il y a toujours une personne habilitée à prendre les décisions au PC Sécurité.
- m) Cf. réponse à la question l) + l'encadrement de la Direction Sécurité.
- n) La sécurité est la priorité de la Direction Sécurité.

Question UGICT-CGT n°03 :

Tickets restaurant

- a) pour quelles raisons les agents de ligne s'occupent-ils eux-mêmes de la distribution de leur propre ticket restaurant ainsi que ceux de leurs collègues ?**
- b) cela pose-t-il un problème ?**
- c) a qui appartenait auparavant cette tâche ?**
- d) que se passera-t-il en cas de perte, vol, disparition pour la personne qui distribue ?**
- e) que se passera-t-il en cas de perte, vol, disparition pour la personne qui n'aura pas pu les percevoir ?**

Réponse :

- a) L'organisation de la distribution des TR est laissée à l'appréciation du RDS et de ses AL.
- b) A priori non.
- c) Il n'y a pas eu de modification d'organisation.
- d) Si le cas se présente, nous aviserons à ce moment-là.
- e) Si le cas se présente, nous aviserons à ce moment-là.

Question UGICT-CGT n°04 :
Détections incendie au sein d'une station de métro ?

- a) Protègent-elles uniquement des locaux techniques ?
- b) Lesquels ?
- c) Sont-elles positionnées sur les lieux de déplacements des usagers ?
- d) Lesquels
- e) Pourquoi ?
- f) Sont-elles positionnées sur les quais d'attente des usagers ?
- g) Lesquels ?
- h) Pourquoi ?

Réponse :

- a) Non.
- b) Tous les locaux sensibles.
- c) Non.
- d) -
- e) Ces espaces sont sous surveillance vidéo.
- f) Non.
- g) -
- h) Ces espaces sont sous surveillance vidéo.

Question UGICT-CGT n°05 :

Ligne D journée du 29/11/14

- a) Suite à la manifestation de cette journée la ligne D était-elle exploitée avec la fermeture de la station SAXE-GAMBETTA ?
- b) Une demande pour transporter le DIRECTEUR SECURITE de la station SAXEGAMBETTA vers BELLECOUR a-t-elle été formulée ?
- c) Cette demande a-t-elle été formulée par le directeur de la sécurité en personne ?
- d) La station SAXE-GAMBETTA n'étant plus desservie, aurait-il fallu évacuer les voyageurs à la station en amont afin de répondre favorablement à cette demande ?
- e) La ligne D a-t-elle vocation à se transformer en TAXI individuel et prioritaire pour MONSIEUR le Directeur Sécurité ?
- f) Quelle a été la décision prise concernant cette demande ?
- g) Non pas suite à la réponse apportée mais juste après que celle-ci soit parvenue auprès de Monsieur le Directeur SECURITE, celui-ci a-t-il pris la décision de fermer totalement la ligne D ?
- h) Pouvez-vous nous rassurer quand au fait qu'il n'y a pas eu de causes à effet ?
- i) La fermeture complète d'une ligne de métro comme la ligne D peut-elle générer des problèmes d'insécurité supplémentaires ?
- j) Doit-on privilégier lors d'une prise de décision des actions visant à réduire l'insécurité existante ?
- k) Pourquoi la procédure de fermeture de la station SAXE-GAMBETTA n'a-t-elle été respectée ?
- l) Confirmez-vous que les règles de sécurité ont été bafouées ?
- m) Confirmez-vous que des usagers sont restés enfermés à l'intérieur de cette station enfumée ?
- n) Confirmez-vous que ceux-ci ont du être mis en sécurité et à l'abri dans le bureau d'agents de ligne de SAXE ?
- o) Pouvez-vous nous rassurer quant à la non-réalisation d'un conseil de discipline suite au non-respect sécuritaire de la fermeture de la station SAXE ?
- p) Pouvez-vous nous rassurer quant à la non-réalisation d'une commission d'habilitation suite aux non respect sécuritaire de la fermeture de la station SAXE ?

Réponse :

- a) Pendant 10 minutes la ligne D a été exploité avec passage haut le pied à Saxe.

- b) La demande formulée par radio par le Directeur Sécurité était liée au fait qu'étant sur la quai devant une rame vide, le Commandant MASSOCO, chef du SISTC, l'avait sollicité pour se rendre d'urgence, avec une vingtaine de ses policiers à la station Guillotière pour sécuriser cette dernière station. Devant le refus du PC Métro, le Directeur sécurité ainsi que les 20 policiers sont remontés de la station Saxe-Gambetta pour se rendre à pieds sur la station Guillotière puis, de la même manière, se rendre à pieds à la station Bellecour. Il est à noter que les policiers du SISTC ne sont pas véhiculés.
- c) Oui.
- d) Oui, cette demande ne pouvait en effet pas être satisfaite pendant l'exploitation en haut le pied de la station.
- e) Ce n'était pas le sens de la demande, il s'agissait d'une question pour se rendre le plus rapidement possible sur Bellecour.
- f) La demande ne pouvait pas être satisfaite pendant l'exploitation haut le pied de la station, elle ne l'a pas été.
- g) La décision de fermeture de la ligne D a été prise par le PC Crise, sur proposition du Directeur Sécurité, pour prévenir tout risque de propagation des incidents dans le métro.
- h) Oui.
- i) En soi, la fermeture d'une ligne de métro peut générer des problèmes d'insécurité au moment de la fermeture. Dans le cas d'une manifestation qui dégénère, le risque le plus important n'est pas celui de la fermeture de la station, mais bien de l'intrusion des casseurs dans l'enceinte du métro.
- j) Oui, en appréciant l'insécurité d'une manière globale et en privilégiant la réduction des risques les plus importants.
- k) La fermeture de la station Saxe s'est faite en urgence pour faire face à un risque important et immédiat. Il n'existe pas de procédure qui traite de ce cas précis.
- l) Non, il a été procédé à la fermeture en urgence, au mieux étant donné les circonstances.
- m) L'agent de ligne a pris l'initiative judicieuse de sécuriser à l'intérieur de son BAL quelques clients vulnérables.
- n) Oui
- o) Oui
- p) Oui

Question UGICT-CGT n°06 :

Habilitation électrique TCL2

- a) confirmez-vous que le recyclage habilitation électrique TCL2 prévu début 2014 a été repoussé au mois de Décembre 2014 et que celui-ci sera une nouvelle fois repoussé pour peut-être être réalisé en 2015 ?**
- b) l'effectif actuel ne permet-il pas de réaliser ce recyclage ?**
- c) quels sont les autres causes ?**
- d) quelles sont les conséquences de la non-réalisation de ce recyclage ?**
- e) quelles les restrictions liées à cette non réalisation ?**
- f) quelles sont les raisons de l'existence de ce recyclage ?**
- g) confirmez-vous également que la durée de ce recyclage sera réduite à 3h00 contre une journée auparavant ?**

Réponse :

- a) Certains recyclages ont effectivement été reportés.
- b) Ce report est lié à la disponibilité du formateur UMIF et la remise à plat du module de formation.
- c) La disponibilité des personnes réalisant ce recyclage.

- d) Ces recyclages sont programmés pour le début d'année.
e) Aucune.
f) Comme tout recyclage, un maintien des compétences.
g) La durée est inchangée ½ journée.

Question UGICT-CGT n°07 :

UTM SNA postes Agents de Ligne sur AB et D

- a) Quel est le nombre connu à ce jour pour Décembre 2014 par pour AB ?
b) Quel est le nombre connu à ce jour pour Décembre 2014 par pour la D ?
c) Quel est le nombre connu à ce jour pour l'année 2014 pour AB ?
d) Quel est le nombre connu à ce jour pour l'année 2014 par pour la D ?

Réponse : a)

| SNA | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | TOTAL |
|------|------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 722L | VILLEURBANNE | 1 | | 1 | 2 | 2 | 2 | 1 | | 4 | 1 | 2 | 4 | 20 |
| 722P | CHARPENNES | 1 | | | 1 | | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 | 10 |
| 722G | GERLAND | 2 | 1 | 1 | | | | | | 3 | 0 | 6 | 3 | 16 |
| 722C | PERRACHE | | 1 | | | 3 | | | | 5 | 8 | 6 | 1 | 24 |
| | TOTAL AB | 4 | 2 | 2 | 3 | 5 | 3 | 2 | 1 | 13 | 11 | 15 | 9 | 70 |
| 722V | VAISE | 3 | | | 1 | 1 | | 2 | | 2 | 2 | | | 11 |
| 722B | BELLECOUR | | | | | | | | | | 1 | | 1 | 2 |
| 722S | SAXE GAMBETTA | | | 1 | 1 | | | 1 | 2 | 1 | | 2 | | 8 |
| 722X | VENISSIEUX | 1 | | | | | | | 1 | | 1 | | 1 | 4 |
| | TOTAL D | 4 | 0 | 1 | 2 | 1 | 0 | 3 | 3 | 3 | 4 | 2 | 2 | 25 |
| | 722 | 8 | 2 | 3 | 5 | 6 | 3 | 5 | 4 | 16 | 15 | 17 | 11 | 95 |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| | | JANV | FÉVR | MARS | AVR | MAI | JUIN | JUIL | AOÛT | SEPT | OCT | NOV | DÉC | |
| 722 | AB | 4 | 2 | 2 | 3 | 5 | 3 | 2 | 1 | 13 | 11 | 15 | 9 | 70 |
| 722H | CROIX ROUSSE | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 722 | D | 4 | 0 | 1 | 2 | 1 | 0 | 3 | 3 | 3 | 4 | 2 | 2 | 25 |
| 722J | FUNICULAIRES | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | | 0 |
| | TOTAL ALS/RDS | 8 | 2 | 3 | 5 | 6 | 3 | 5 | 4 | 16 | 15 | 17 | 11 | 95 |

- b) Voir tableau ci-dessus
c) Voir tableau ci-dessus
d) Voir tableau ci-dessus

Question UGICT-CGT n°08 :

Recyclage zones de manoeuvre 2014

- a) confirmez-vous la non-réalisation de celui-ci en 2014 ?
b) confirmez-vous que la journée prévue pour exercer celui-ci a été utilisée pour une formation sur les équipements en station ?
c) le recyclage zones de manoeuvre va-t-il être réalisé en 2015 ?
d) confirmez-vous l'absence de moyens supplémentaires concernant les formations (on apporte une formation au détriment d'une autre) au lieu que celle-ci soit en complément ?

Réponse :

- a) Ce recyclage n'est pas annuel.
b) Un recyclage équipements de station s'est avéré davantage nécessaire.

- c) Oui.
- d) Non.

Question UGICT-CGT n°09 :

UTM SST

- a) combien de personnes devraient-être formées pour UTM fin 2014 ?
- b) combien de personnes le sont fin 2014 ?
- c) quels sont les différents personnels concernés ?
- d) pourquoi ?
- e) quels moyens vont-être mis en place pour pouvoir assurer cette formation ?
- f) d'autres formations vont-elles être suspendues, supprimées, diminuées afin de réaliser celle-ci ?
- g) quel est le nombre de personnes déjà formées fin 2014 par catégorie ?
- h) quel sera le nombre de personnes en prévision de formation pour 2015 par catégorie ?
- i) quel sera le nombre de personnes restant à former en 2016 par catégorie ?

Réponse :

- a) 1/3 des agents.
- b) 1/3 des agents.
- c) RDS, AL, CDG.
- d) Les agents de maîtrise habilités au métro doivent avoir cette formation.
- e) Nous formons 1/3 des agents par an, par le biais d'une société externe à Keolis.
- f) Non.
- g) 8 RDS / 3 Chefs de groupe / 3 Ordos et 46 agents de ligne.
- h) 1/3 des AL.
- i) 1/3 des AL.

Question UGICT-CGT n°10 :

Cuisine agents de ligne métro PERRACHE

- a) Les photos ci-dessus représentent-elles bien le meuble évier de la cuisine de PERRACHE ?
- b) Les dégâts occasionnés proviennent-ils bien des sanitaires voisins ?
- c) Comment a-t-il été possible de laisser en fonctionnement un meuble évier détruit par les eaux usées des WC voisins ?
- d) Comment pourriez-vous décrire l'état de celui-ci ?
- e) A quelle date ou à quelle période ces dégâts ont-ils eu lieu ?
- f) Ont-ils fait l'objet d'une remontée d'info auprès du hiérarchique concerné ?
- g) Si cet équipement dans son état actuel était destiné à nos usagers, aurait-il fait l'objet d'une situation inacceptable ?
- h) Est-ce une situation acceptable pour les salariés de l'entreprise ?
- i) Nous vous demandons d'agir dans l'urgence et de nous indiquer la date à laquelle son remplacement sera effectué.



Réponse :

- a) Oui
- b) Certainement
- c) C'est la planche au sol qui a été touché. Cela ne gêne en rien l'utilisation de l'évier.
- d) En mauvaise état
- e) Un évènement gamma a été fait le 04/10/2014 sous le n° 601712 et une relance a été effectuée le 09/10/2014 sous le gamma n° 603100
- f) Oui
- g) Oui
- h) Non
- i) Nous ferons le plus rapidement possible.

Question UGICT-CGT n°15 :

UTM consignes d'exploitation métro

- a) Existe-t-il des consignes d'exploitation non sécuritaires ?**
- b) Quelles sont-elles ?**
- c) Par conséquent la consigne d'exploitation « défreinage d'une voiture » implique-t-elle des notions sécuritaires ?**

Réponse :

- a) Non.
- b) -
- c) Oui.

Question UGICT-CGT n°17 :

UTM accueil clientèle point contact

- a) Que se passe-t-il avec ceux-ci?**
- b) Quels sont les points contact qui sont amenés à disparaître**
- c) Pourquoi ?**
- d) Quel sera leur utilisation à venir**
- e) Quels sont les points contact pour lesquels aucun changement n'est prévu ?**
- f) Quels sont les points contact qui vont être créés ?**

Réponse :

- a) Rien de particulier. Seul le caisson de la station Part-Dieu a été supprimé. Effectivement le déplacement du point contact le rend davantage visible pour les clients et ne nécessite plus de caisson spécifique, c'est pourquoi dans le cadre du changement des caissons lumineux directionnels il a été décidé de ne pas le réimplanter.
- b) Les points contacts ne doivent pas disparaître.
- c) Cf. réponse ci-dessus.
- d) Cf. réponse ci-dessus.
- e) Tous
- f) Aucun

Question UGICT-CGT n°18 :

Fonctionnement RTT à UTM

- a) Un rappel devait-il être fait à la personne concernée suite à nos questions passées ?**
- b) A-t-il eu lieu ?**
- c) En quoi consistait-il ?**
- d) Combien faut-il faire de rappel pour que vous soyez entendu ou bien compris ?**
- e) Peut-on déplacer un RTT au risque de créer un SNA ?**
- f) Pour quelles raisons ou dans quel cas ?**

Réponse : Un échange a bien eu lieu avec l'ordonnancement d'UTM sur le sujet de la gestion des RTT en fin de cycle. La direction d'UTM invite les représentants du personnel à lui faire remonter d'éventuels exemples concrets récents qui montreraient une différence d'interprétation dans l'application des dispositions réglementaires.

Question UGICT-CGT n°19 :

Offre TCL renforcée à l'occasion de l'ouverture de plusieurs centres commerciaux dans l'agglomération lyonnaise les jours fériés et dimanches ?

- a) Quels sont les endroits concernés par ces ouvertures ?**
- b) Quelles étaient les postes renforcés au niveau des Agents de Lignes ?**
- c) Quelles sont aujourd'hui les postes renforcés ?**
- d) Pourquoi ces changements ?**

Réponse :

- a) Part-Dieu, Presqu'île.
- b) Part-Dieu, Presqu'île.
- c) Ceux où les agents répondent aux appels à RT.
- d) Il n'y a pas de changement.

QUESTIONS DIRECTION DE LA RELATION CLIENT ET DE LA COMMUNICATION

Question UGICT-CGT n°16 :

Accueil clientèle RIS

- a) **Quels sont les RIS qui n'ouvrent plus ?**
- b) **Quels sont les RIS qui ferment ?**
- c) **Quelles sont les prochaines ouvertures prévues ?**

Réponse :

- a) Bonnevay et Jean Macé
- b) Bellecour et Oullins
- c) Aucune

Question UGICT-CGT n° 25 :

Agendas distribués par l'entreprise

- a) **Combien en ont- été commandés ?**
- b) **la distribution est-elle terminée ?**
- c) **des services ont-ils été oubliés ?**
- d) **des personnes ont-elles été oubliées ?**
- e) **A qui faut-il s'adresser pour être pris en compte ?**
- f) **Le personnel féminin est-il exclu de cette distribution ?**
- g) **Les personnes oubliées vont-elles devoir se limiter aux agendas du CE ?**

Réponse :

- a) 4 500 exemplaires.
- b) Les commandes ont été remises aux secrétaires qui avaient la charge de les diffuser.
- c) Les commandes ont été réalisées pour tous les services. Les quantités ont été indiquées par les secrétaires et/ou responsable de site/service.
- d) Nous n'avons pas la main en central pour vérifier si tous les salariés ont bien reçu leur agenda !
- e) A son responsable de service/unité.
- f) Non.
- g) Oui, pas de commande supplémentaire car encore une fois, on a commandé le nombre suffisant pour doter tout le personnel.

